

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 31 JUILLET 2014

❧❧❧

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Araceli ETCHENIQUE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE

Délégations de vote :

- M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA
- M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. David CORBIN
- M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Rosine CARDON
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Valérie SARTOLOU
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

❧❧❧

5 - SITE DE PRODUCTION DE MICRO-GENERATION

D'ELECTRICITE ET DE FABRICATION DE PELLETS

Mme Maïté POTIN expose que la Commune d'OLORON STE-MARIE envisage d'implanter un site de production de micro-génération d'électricité et de fabrication de pellets.

Ce projet s'inscrit à la fois dans les objectifs environnementaux développés par l'Union Européenne dans le paquet européen climat-énergie mais aussi au niveau national dans le programme de développement des énergies renouvelables débattu en Conseil des Ministres le 18 juin.

Pour l'Union Européenne, la transition énergétique devra s'appuyer sur 6 principes :

- limiter la hausse des factures d'énergie en réduisant la consommation.
- assurer à tous l'accès à des services énergétiques (chauffage, éclairage...) de première nécessité.

.../...

- programmer l'arrêt progressif des énergies polluantes à risques, génératrices de gaz à effet de serre, présentant des risques technologiques majeurs ou qui s'appuient sur des ressources limitées.
- sécuriser la couverture des besoins maîtrisés en énergie.
- permettre aux citoyens et aux territoires de reprendre en main les décisions en matière d'énergie.
- assurer les conditions de réussite de la transition énergétique.

À ces conditions, l'Union Européenne, à travers les Fonds Structurels déconcentrés et divers programmes spécifiques, soutient prioritairement ce type d'initiative.

Au niveau national, les politiques de soutien au développement des énergies renouvelables reprennent les mêmes objectifs.

Une enveloppe de 10 milliards d'euros de financement va être affectée aux projets s'inscrivant dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, la décision d'implanter un « site de production de micro-génération d'électricité et de fabrication de pellets » ainsi que son positionnement sur OLORON STE-MARIE nécessitent la réalisation d'une pré-étude.

Celle-ci a pour but de préciser de façon prioritaire et fonctionnelle plusieurs données :

- l'analyse de l'environnement juridique et réglementaire d'une telle implantation,
- le choix du site d'implantation et son positionnement par rapport aux réseaux routiers existants,
- le positionnement du site par rapport aux zones d'approvisionnement en bio-masse du bois,
- la consultation d'E.R.D.F. pour la disponibilité des réseaux,
- l'analyse de l'environnement juridique du site cible d'implantation (notion d'impact écologique),
- l'analyse de l'environnement social et fiscal,
- l'étude juridique et organisationnelle comparative pour définir le choix de gestion adapté pour l'équipement (régie directe, SEM, SPL ...).

Les données recueillies dans cette phase de pré-étude devront permettre à la Mairie d'OLORON STE-MARIE de se déterminer sur l'opportunité d'un tel projet sur son territoire.

Le montant de l'étude est estimé à 15 000 € H.T.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour**, **6 abstentions** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE), et **2 voix contre** (Mme Aurélie GIRAUDON et M. Robert BAREILLE),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour le projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour l'étude.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 31 juillet 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 05/ 08/ 2014

Hervé LUCBÉREILH